



**Séance du 9 avril à 14h**  
**Présidée par Marc Aicardi de Saint-Paul**

Sous la coordination de Jeanne-Marie AMAT-ROZE et Roland POURTIER, respectivement 5<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>  
section

**Le facteur démographique dans les équilibres mondiaux**

**« La démographie des départements d'outre-mer, une grande hétérogénéité »,**

Recteur **Gérard-François Dumont**, Professeur émérite à Sorbonne Université, Président de la revue Population & Avenir, Administrateur de la Société de Géographie

Sommaire

Introduction .....	1
De considérables différences de densité .....	3
Un dépeuplement récent dans deux Dom .....	4
Un solde naturel partout positif mais d'intensité fort variable .....	5
Des flux migratoires très diversifiés .....	7
Typologie des dynamiques démographiques.....	10
Conclusion .....	11

## Introduction

Dans l'organisation administrative de la France, les départements d'outre-mer<sup>1</sup> (Dom) ont quasiment le même statut que les départements de la France métropolitaine, nonobstant certaines particularités liées à leur caractère ultramarin<sup>2</sup>. Leur localisation géographique se traduit-elle par des régimes démographiques et des dynamiques de peuplement différents de la France métropolitaine ?

Certes, en France métropolitaine, les dynamiques démographiques sont incontestablement fort variées selon les départements. Mais cela ne signifie pas que l'analyse démographique de tel ou tel

---

<sup>1</sup> Il est également possible de les désigner DROM compte tenu de leur double statut de département et de région d'outre-mer. Dans la suite de cette analyse, l'acronyme Dom, et non celui de Drom, sera utilisé par souci de simplification.

<sup>2</sup> Par exemple en matière fiscale ou de rémunération des fonctionnaires.



département de France métropolitaine relèverait d'une approche fondamentalement indépendante des autres. Au contraire, l'analyse d'un département métropolitain, quelle que soit sa localisation, s'inscrit dans des processus contemporains communs à l'ensemble de l'Hexagone, avec notamment un régime démographique se situant dans le contexte temporel de la période post-transitionnelle<sup>3</sup>.

Pour étudier les cinq départements français d'outre-mer, l'analyse comparative, entre eux et avec la France métropolitaine est nécessaire. Conduira-t-elle à mettre en évidence des régimes démographiques semblables entre les cinq Dom ou, au contraire, une très grande hétérogénéité ?

#### Encadré. Les sources utilisées

L'analyse démographique comparative nécessite des précisions sur leurs sources. Il s'agit des recensements de la population, complétés parfois par des calculs de l'auteur. Pour quatre des Dom, on dispose des recensements exhaustifs tel qu'ils étaient pratiqués aux XIXe et XXe siècles jusqu'en 1999 et, ensuite, de l'enquête annuelle de recensement (EAR)<sup>4</sup> de la population, mise en œuvre depuis 2004, dont les résultats pour un millésime correspondent à une synthèse de cinq vagues d'enquête. Ainsi, les données datées 2017 correspondent aux EAR 2015-2019 ramenées par l'Insee, après diverses opérations, à l'année médiane de la période de collecte, soit 2017. En revanche, Mayotte<sup>5</sup> faisait l'objet d'un recensement spécifique à des dates propres, son intégration dans la nouvelle méthode de recensement<sup>6</sup> n'ayant commencé qu'en 2021 pour produire une actualisation annuelle des populations légales à partir du 1er janvier 2026. Afin d'effectuer les comparaisons de l'histoire contemporaine de ces cinq Dom, nous avons estimé les données de Mayotte aux mêmes dates que les autres Dom à partir des différents recensements exhaustifs effectués à Mayotte<sup>7</sup>.

---

<sup>3</sup> Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 2018.

<sup>4</sup> Dumont, Gérard-François, « Une exception française: son recensement de la population. Quelle méthode ? Quelles insuffisances ? Comment l'améliorer ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 3, décembre 2018.

<sup>5</sup> Devenu officiellement le 31 mars 2011 le cent-unième département de France (puis le centième depuis que la Corse est devenue la collectivité de Corse se substituant notamment aux deux départements de Haute-Corse et Corse du Sud) et son cinquième département d'outre-mer.

<sup>6</sup> Prescrite par la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant d'autres dispositions en matière sociale et économique, dite « égalité réelle outre-mer – 2017 ».

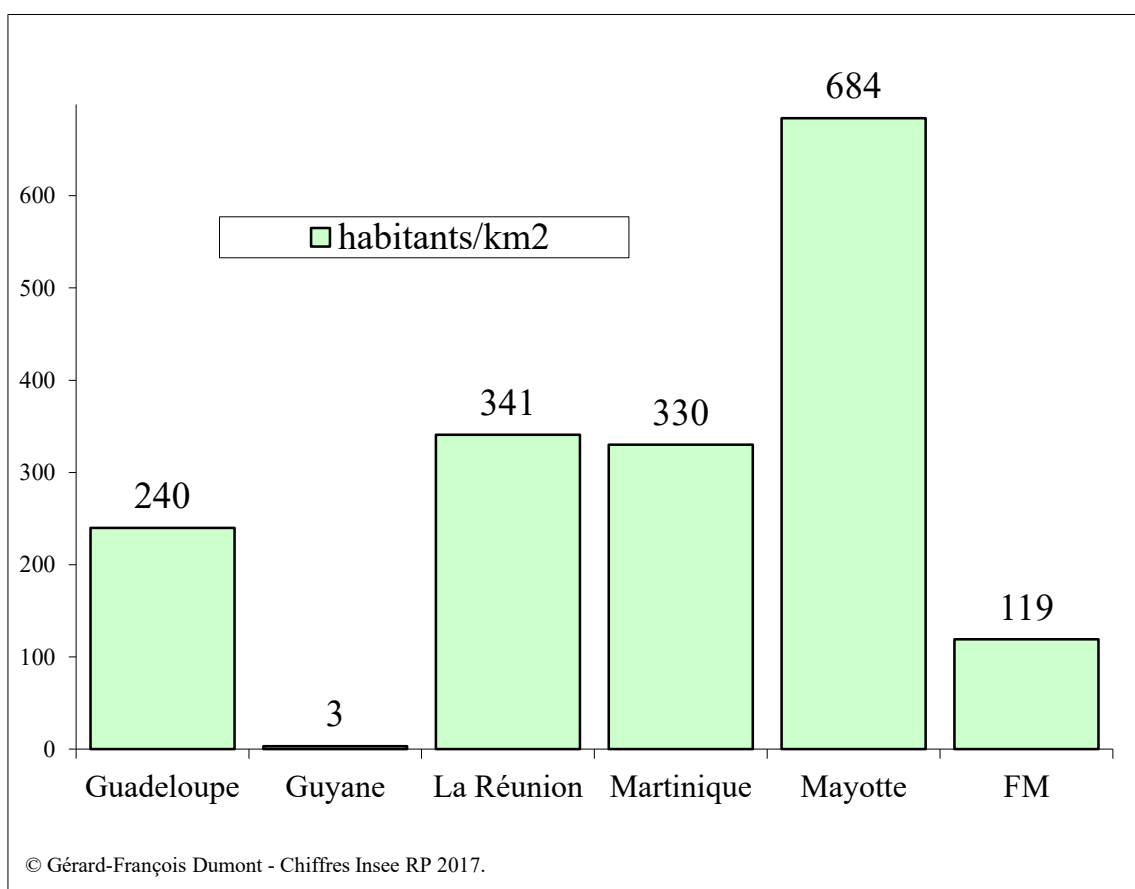
<sup>7</sup> 1958, 1966, 1978, 1985, 1991, 1997, 2002, 2007, 2012 et 2017.



## De considérables différences de densité

Le peuplement actuel des Dom résulte pour une part importante de la croissance démographique naturelle permise par la diminution des taux de mortalité avec l'avancée dans la transition démographique qui s'est opérée, pour l'essentiel, au XXe siècle. Toutefois, cette transition s'est déroulée selon un calendrier inégal selon les Dom, le plus tardif étant celui de Mayotte. Le résultat est, à l'analyse des densités de population, fort hétérogène avec, en l'espèce, des écarts dont les causes sont différentes de celles qui se constatent entre les départements de l'Hexagone.

Figure 1. La densité de population dans les Dom



Dans les Dom, la densité de population la plus élevée, celle de Mayotte, compte un ordre de grandeur équivalent à celle des Yvelines ou de l'Essonne, mais cela ne tient nullement à un processus d'urbanisation centralisée comme pour ces deux départements de l'île-de-France<sup>8</sup>. Les densités de

<sup>8</sup> Ayant par exemple bénéficié de la réalisation de deux villes nouvelles, c'est-à-dire des avantages réglementaires et financiers permettant de l'attractivité, à Saint-Quentin-en-Yvelines et à Évry.



la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion, deux à trois fois supérieures à celle de la France métropolitaine, sont presque exclusivement l'héritage du mouvement naturel de ces Dom depuis un siècle. En métropole, des densités comparables.

Quant à l'immense Guyane, vaste comme vingt départements de l'Hexagone, avec deux tiers de son territoire couvert par la forêt amazonienne, c'est de très loin le département français à la plus faible densité.

### **Un dépeuplement récent dans deux Dom**

Il résulte des histoires démographiques spécifiques de chaque Dom des niveaux de population variés. Selon le dernier recensement de 2017, le nombre d'habitants est équivalent en Guyane et à Mayotte<sup>9</sup>, et également équivalent en Guadeloupe et en Martinique. Quant à la population de La Réunion, elle est deux à trois fois supérieure à celles des quatre autres Dom.

Ces niveaux de population constatés sont le résultat de trajectoires démographiques différenciées, avec une particularité très notable dans les deux Dom français des Caraïbes : la population de la Martinique diminue depuis le recensement de 2007 et celle de la Guadeloupe depuis le recensement de 2012. Ce dépeuplement récent de ces deux départements s'explique évidemment par un taux d'accroissement démographique devenu négatif après avoir été positif dans les décennies précédentes. À La Réunion, dont le nombre d'habitants a toujours augmenté à un taux supérieur à celui de la métropole au moins depuis un demi-siècle, la décélération de ce taux est régulière depuis les années 1990. En revanche, la croissance démographique en Guyane<sup>10</sup> et à Mayotte, en dépit de variations selon les périodes intercensitaires, a toujours été très élevée pendant la même période.

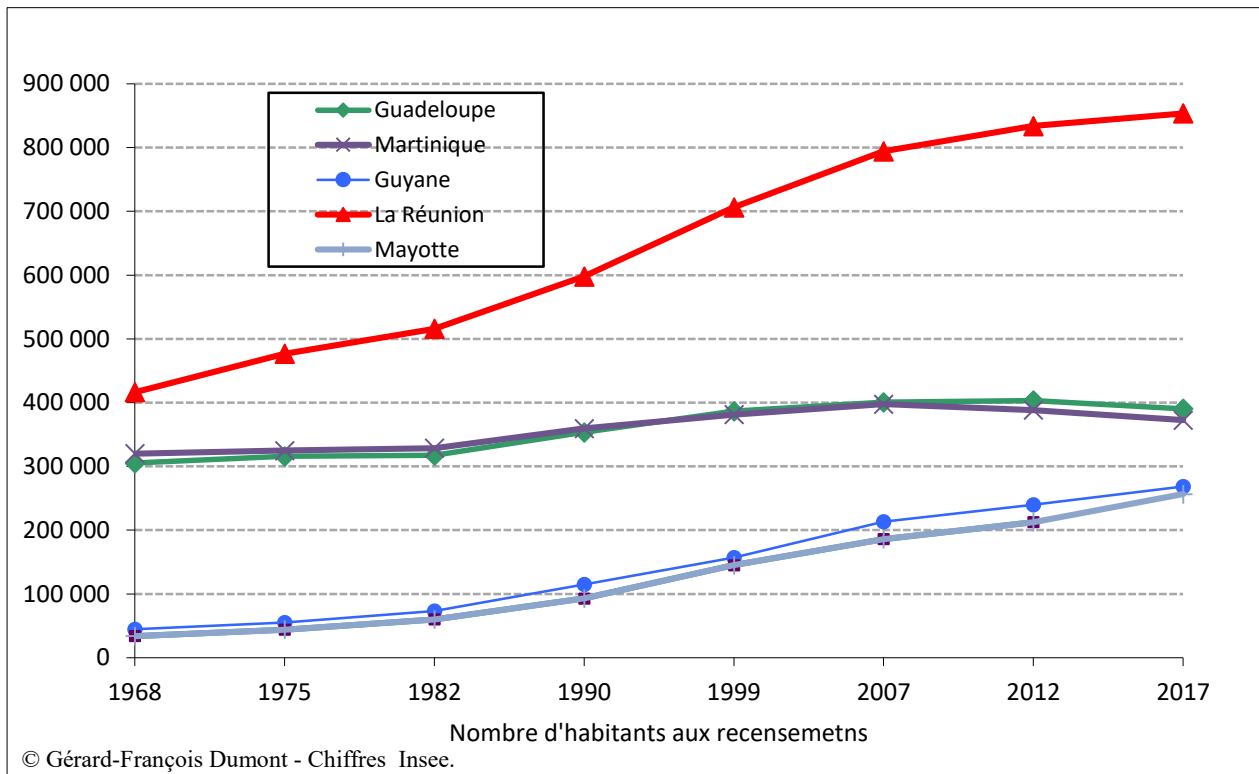
---

<sup>9</sup> Cf. *Insee Première*, n° 236, décembre 1992 ; n° 608, septembre 1998 ; n° 940, décembre 2003 ;

<sup>10</sup> *InseeFlash Guyane*, n° 131, décembre 2020.



Figure 2. La population des Dom



### Un solde naturel partout positif mais d'intensité fort variable

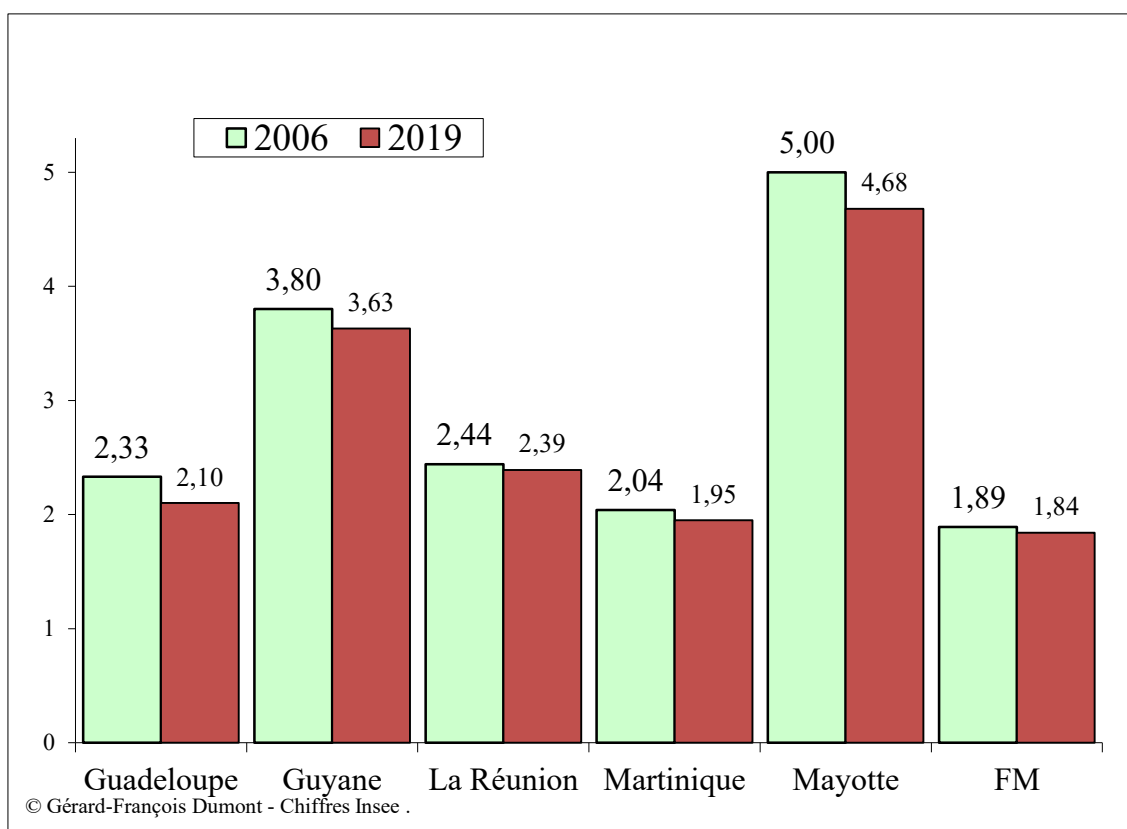
Quelles sont les causes de ces considérables différences d'accroissement démographique selon les Dom ? Le niveau fort élevé du taux d'accroissement naturel en Guyane et à Mayotte est, au moins partiellement, explicatif de l'importance de la croissance démographique de ces deux Dom tandis que la diminution de ce taux à La Réunion, depuis les années 1990, semble corrélée avec le ralentissement de la croissance démographique.

Pour approfondir le rôle du mouvement naturel et de sa première composante que sont les naissances, il faut rappeler que chaque année, leur nombre dépend de la fécondité et des effectifs de femmes en âge de procréer. À nouveau, une forte hétérogénéité apparaît. Certes, pour les cinq Dom, la fécondité s'élève à un niveau supérieur à celui de la France métropolitaine, mais trois types de fécondité se distinguent : en Guadeloupe et Martinique, la diminution de la fécondité donne à ces Dom une fécondité égale ou inférieure au seuil de remplacement des générations qui, rappelons-le, est à 2,1 enfants par femme dans tout territoire bénéficiant d'un haut niveau sanitaire.



En revanche, la fécondité de La Réunion reste supérieure au seuil de remplacement des générations. Quant aux fécondités de la Guyane et de Mayotte, elles sont très élevées. La Guyane (3,6 enfants par femme) compte le niveau de fécondité le plus élevé de l'Amérique. La fécondité de Mayotte (4,7 enfants par femme) est supérieure à celle des Comores voisine ou équivalente à celle de Madagascar, deux pays dont le contexte sanitaire est toutefois nettement moins favorable.

Figure 3. La fécondité dans les Dom (nombre d'enfants par femme ; FM = France métropolitaine)



En outre, les fécondités fort élevées de la Guyane et de Mayotte se constatent dans des populations où la part des femmes en âge de fécondité est très élevée, soit environ 45 % du total des personnes de sexe féminin. La combinaison d'une fécondité élevée avec un nombre également élevé de femmes en âge de procréer engendre donc un nombre important de naissances.

À La Réunion, le pourcentage de femmes en âge de fécondité est relativement élevé, puisque supérieure à celui de la France métropolitaine, mais il est à un niveau inférieur à cette dernière à la Guadeloupe et en Martinique.



La faiblesse relative du taux d'accroissement naturel en Guadeloupe et en Martinique, en dépit d'une fécondité légèrement supérieure à celle de la métropole, tient donc à une proportion assez basse de femmes en âge de procréer, inférieure à celle de la France métropolitaine.

Dans le même temps, l'importance d'une population relativement jeune limite considérablement le poids des catégories d'âges soumises aux risques de décéder les plus élevés. De ce fait, le nombre de décès rapporté à la population totale est réduit en regard du nombre de naissances, ce qui explique un accroissement naturel conséquent. Ce dernier se trouve donc particulièrement élevé à Mayotte et en Guyane, dont les taux de mortalité sont presque trois fois moindres qu'en métropole, en dépit d'une espérance de vie également moindre.

### **Des flux migratoires très diversifiés**

Outre le taux d'accroissement naturel, la seconde composante du taux d'accroissement total est le taux d'accroissement migratoire. Pour les périodes intercensitaires récentes, une première distinction oppose les Dom à taux constamment positif, soit la Guyane et Mayotte, et ceux à taux presque constamment négatifs, soit la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion.

Depuis un demi-siècle, le taux d'accroissement migratoire le plus élevé a été celui de la Guyane dans les années 1970 et 1980. Pendant ces décennies, la Guyane voit venir notamment plusieurs types de population liés au développement du centre spatial de Kourou : des personnes qualifiées pour satisfaire les besoins directs de main-d'œuvre pour une telle activité ; des militaires chargés notamment de protéger la base. En outre, la réalisation de nombreuses installations et des aménagements immobiliers et urbains nécessaires attire de la main-d'œuvre des pays voisins, comme le Suriname ou le Brésil.

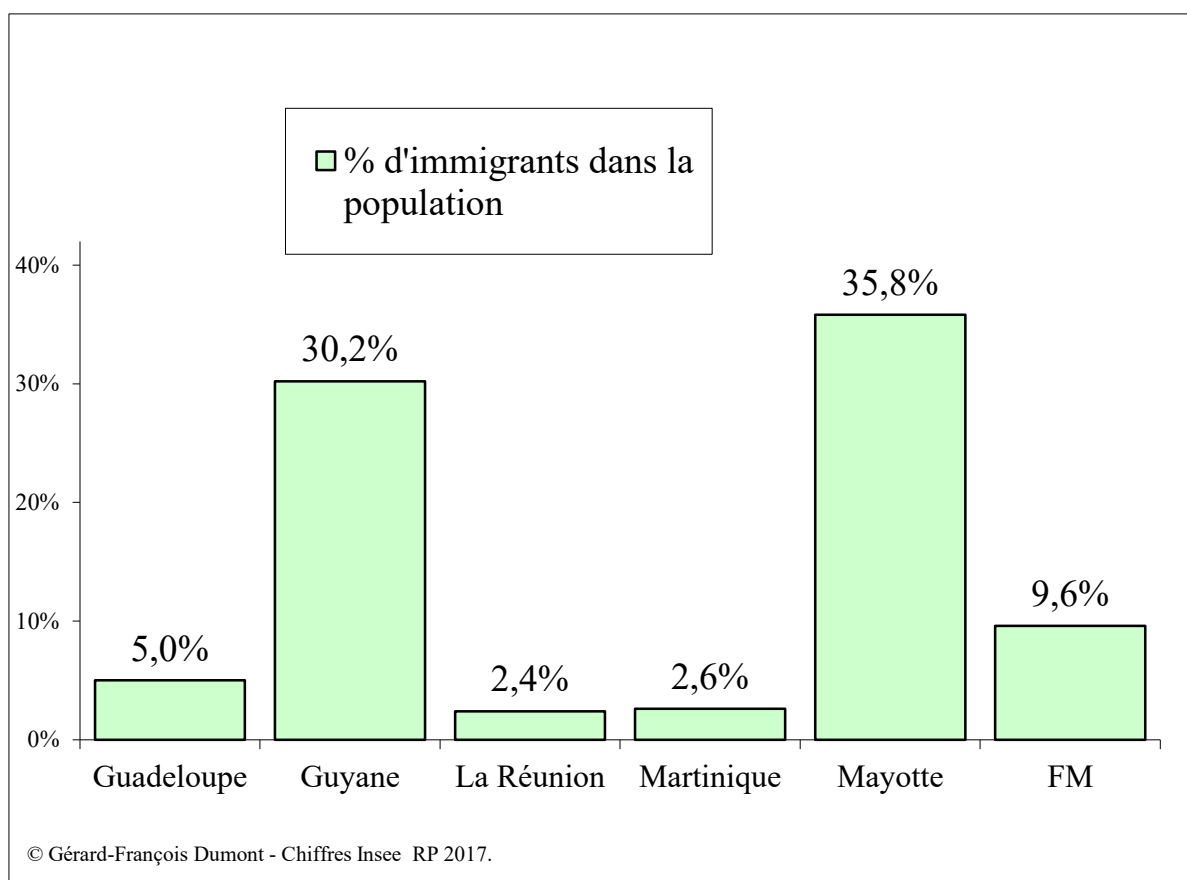
Dans le même temps, l'attraction migratoire de la Guyane tient à l'attraction pour un Dom qui offre des conditions de vie meilleures et un espoir de naturalisation pour les enfants qui y naissent en vertu du droit français de la nationalité. De nombreuses femmes surinamiennes souhaitent accoucher en Guyane où leurs enfants, s'ils demeurent dans ce département, pourront à terme bénéficier de la nationalité française. Quant aux Surinamiens en situation irrégulière résidant en Guyane, leur probabilité d'être renvoyés dans leur pays d'origine est moindre s'ils ont un ou plusieurs enfants nés sur place.

D'autres flux migratoires entrants proviennent de l'étranger, dont des Haïtiens ainsi que des ressortissants de France métropolitaine dans le cadre de migrations internes à la France. Ce sont aussi ces



dernières qui expliquent que le solde migratoire de la Guyane soit devenu légèrement négatif depuis la fin des années 2000 en raison du nombre de jeunes guyanais qui partent pour effectuer des études supérieures ou trouver un emploi dans l'Hexagone. Les flux sortants tiennent également à des métropolitains qui, après avoir effectué une partie de leur carrière professionnelle en Guyane, repartent vers une autre région française.

Figure 4. La proportion des immigrants dans la population des DOM



Le solde migratoire de Mayotte se caractérise par un cheminement assez proche de celui de la Guyane. Après le maintien de Mayotte au sein de la République française décidé en dépit de l'indépendance des Comores en 1975<sup>11</sup>, le taux d'accroissement migratoire de Mayotte est largement positif sous deux effets. Le premier tient aux arrivées plus nombreuses de ressortissants de la métropole pour contribuer à l'organisation administrative et au développement éducatif et des infrastructures de Mayotte. Le second aux arrivées massives des îles comoriennes voisines et principale-

<sup>11</sup> Dumont, Gérard-François, « Mayotte, une exception géopolitique mondiale », *Outre-Terre, revue française de géopolitique*, n° 11, 2005.





ment de la plus proche, Anjouan. Au fil des décennies, ces flux massifs ne tarissent pas comme l'atteste la hausse de la proportion des habitants de Mayotte nés à l'étranger, soit plus du tiers de la population en 2017.

Ces flux tiennent aussi, selon la logique expliquée ci-dessus pour la Guyane, à la volonté de Comoriennes de bénéficier des meilleures infrastructures sanitaires de Mayotte pour elle-même et leurs enfants à naître, puis pour leur accouchement et, ensuite, pour bénéficier de l'offre mahoraise en termes de protection maternelle et infantile ou d'éducation scolaire. La migration comorienne est, à nouveau comme en Guyane, stimulée par l'objectif de voir leur enfant naître sur le territoire français, ce qui lui permettra plus tard d'obtenir aisément la nationalité française.

Toutefois, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le taux d'accroissement migratoire de Mayotte devient négatif car les importants flux d'immigration sont plus que compensés par des flux d'émigration qui sont pour l'essentiel liés à des migrations internes à la France. Les départs concernent d'une part des Français nés en France hors Mayotte qui, après une période professionnelle à Mayotte, notamment dans la fonction publique d'État, continuent leur carrière ou prennent leur retraite dans un autre département. D'autre part, un flux croissant de jeunes mahorais vont poursuivre des études supérieures ou la recherche d'un emploi à La Réunion ou en France métropolitaine. Puis, dans les années 2010, ces flux de départ sont à nouveau compensés par des flux très élevés d'arrivée venant de l'étranger, des ressortissants d'Afrique orientale ou de Madagascar s'ajoutant aux Comoriens.

Il résulte à Mayotte et en Guyane une singularité sans équivalent ni dans les autres Dom, ni dans les autres départements français : ces deux Dom comptent plus d'étrangers que d'immigrés. Alors que les immigrés représentent 35,8 % de la population de Mayotte en 2017, les étrangers forment près de la moitié de la population, 48 % en 2017. Sans être aussi élevé les résultats sont semblables en Guyane, avec 35,6 % d'étrangers et 30,2 % d'immigrés. Dans les deux cas, la différence entre les deux pourcentages tient pour l'essentiel et respectivement aux enfants de femmes comoriennes et surinamiennes ayant accouché à Mayotte et en Guyane au moins pour un de leurs enfants.

À La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique, ces dernières décennies, le taux d'accroissement migratoire est presque toujours négatif. Ces trois départements comptent peu d'arrivées de l'étranger, même s'il ne faut pas exclure la venue d'immigrants haïtiens dans les Dom des Caraïbes. Le moteur de leur solde migratoire négatif tient à leurs flux avec la métropole et, pour La Réunion, avec Mayotte. La Guadeloupe et la Martinique voient des départs de jeunes adultes pour des études supérieures ou de l'emploi dans l'Hexagone dans des proportions supérieures à celle de La Réunion.



Par ailleurs, ces Dom peuvent voir revenir des natifs ayant effectué une partie de leur carrière en France métropolitaine, soit en raison de l'obtention d'une mutation dans leur île natale, soit pour y résider au moment de la retraite.

## **Typologie des dynamiques démographiques**

Considérant l'ensemble des données, une typologie des dynamiques démographiques des cinq Dom au cours des années 2010 peut être proposée et conduit à distinguer trois catégories.

La première comprend la Guyane et Mayotte, deux Dom en forte croissance démographique qui se caractérisent par un taux important de natalité porté par une forte fécondité et un fort pourcentage de femmes en âge de féconder. Et, comme leur taux de mortalité est faible compte tenu notamment d'une pyramide des âges très jeune, leur croissance naturelle est très élevée. La Guyane française a un taux d'accroissement naturel plus élevé que tous les pays d'Amérique latine et 2,4 fois plus élevé que la moyenne de ces pays. Mayotte compte le taux d'accroissement naturel le plus élevé des vingt pays ou territoires de l'Afrique orientale. Ces deux Dom se caractérisent par un solde migratoire positif ou légèrement négatif, mais avec un même système migratoire : le solde migratoire des natifs est très déficitaire, mais celui des natifs de l'étranger fortement excédentaire, surtout celui avec les Comores pour Mayotte et le Suriname pour la Guyane. Quant au solde migratoire concernant des personnes nées en France métropolitaine, il varie selon les périodes, en fonction des besoins de qualification exprimés ou des retours.

Une deuxième catégorie regroupe les deux Dom français des Caraïbes, soit la Guadeloupe et la Martinique. Leur taux de natalité est tendanciellement en baisse depuis des décennies sous le double effet de la diminution de la fécondité et d'une proportion amoindrie du nombre de femmes en âge de procréer. En 2017, leur taux d'accroissement naturel est encore positif, mais aussi bas (Guadeloupe) ou inférieur à celui de la France métropolitaine. Toutefois, leur population est désormais en diminution car leur solde migratoire, négatif, annule l'excédent des naissances sur les décès.

Enfin, La Réunion propose une dynamique particulière qui ne peut être rapprochée des deux catégories distinguées ci-dessus. Elle se situe entre les deux ensembles précédents, avec une natalité moindre que celle de Mayotte et de la Guyane, mais supérieure à celle de la Martinique et de la Guadeloupe, et un solde migratoire certes négatif, mais moins déficitaire que celui des deux îles de la Caraïbe. Au final, son taux d'accroissement est très proche de celui de la France métropolitaine, mais avec un renouvellement de sa population nettement plus important en raison d'un contraste marqué entre ses dynamiques naturelle et migratoire.



## Conclusion

La France des départements d'outre-mer témoigne, en considérant ses cinq territoires, de la fragmentation démographique du monde. Il en résulte différents enseignements.

Le premier concerne les présentations statistiques de l'Insee. En effet, au fil des années, cette institution, lorsqu'elle livre des données démographiques sur la « France », met le plus souvent en avant l'ensemble composé de la France métropolitaine et des Dom, non compris les pays et collectivités d'outre-mer (PCOM). Et cet ensemble, selon les tableaux livrés, comprend ou non Mayotte<sup>12</sup>. Or, additionner les résultats démographiques de départements ultramarins si différents conduit à des totaux ou à des moyennes dont la signification est fort limitée. Certes, dans le dédale du site de l'Insee, on finit parfois par trouver des données détaillées distinguant clairement la France métropolitaine et chaque Dom, mais cela n'est pas systématique. Il importerait donc que l'affichage différencié de la France métropolitaine et de chaque Dom soit systématisé et mis en évidence dans toutes les publications de l'Insee.

En second lieu, le décryptage démographique des Dom montre de considérables différences qui appellent des politiques publiques différenciées. Est-il rationnel que tout un pan de la réglementation des Dom, et son application par les administrations comme par des décisions de jurisprudence, soit systématiquement équivalent à celui de la métropole située à des milliers de kilomètres et offrant un contexte géographique et démographique fondamentalement différent ? Appliquer quasiment les mêmes règles de politique sociale ou de politique migratoire et le même code de la nationalité à des territoires dont le nombre des immigrés est supérieur à celui des étrangers et à des territoires où c'est le contraire est-il opportun ?

La prise en compte du principe de subsidiarité<sup>13</sup> supposerait que chaque Dom puisse mieux définir des politiques publiques adaptées à leurs caractéristiques propres. Concernant l'Union européenne, il est vrai que les Dom bénéficient depuis 2009, en application du traité de Lisbonne<sup>14</sup>, de certains aménagements financiers et réglementaires en tant que régions ultrapériphériques. Mais leur gouvernance ne devrait-elle pas davantage utiliser ces possibilités ? Et ne faudrait-il pas plus de souplesse dans l'aménagement des statuts français et européens des Dom pour y favoriser un meilleur développement ?

---

<sup>12</sup> En outre, la prudence s'impose car les chiffres anciens de la Guadeloupe comprenaient Saint-Barthélemy et Saint-Martin, territoires devenus des collectivités d'outre-mer depuis 2007.

<sup>13</sup> Dumont, Gérard-François, « L'État-nation et le principe de subsidiarité », *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 14 février 2021.

<sup>14</sup> Article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.